Intempéries du 1er mai 2015 : le territoire de Manigod lourdement touché par les débordements torrentiels et les glissements de terrain !

Bonjour à toutes et tous,

Nous souhaitons revenir sur les intempéries du 1er mai 2015 : il est tombé l'équivalent ***d'un mois de précipitations en seulement 36 h*** *sur Manigod (soit environ 200 mm d'eau ou 200 litres/m^2 !).*

Voici les principaux dégâts occasionnés, principalement sur les voies communales. Nous en profitons pour vous rappeler quelques règles d'entretien des cours d'eau.

Le territoire communal a été touché par deux types de phénomènes :

- ✓ ***des débordements torrentiels liés à l'obstruction des buses****, ou passages d'eau sous les chaussées. Exemples : Sous Sulens, Pré à l'Ours dessus, le Nant des Coins (Ganfond, Pré Jean, Montpellaz)…*

- ✓ ***des glissements de terrain en « plein champ » formant des loupes d'érosions*** *caractéristiques. Exemples : sur les routes communales : aux Choseaux, au Plan des Berthats, au Foux… et sur la route départementale à La Combe.*

Quelques photos montrent les principaux dégâts occasionnés à Manigod par les intempéries du 1er mai 2015 :

Photo N° 1 : *Située à 1 470 m d'altitude dans le secteur du Ganfond, une loupe d'érosion d'environ 10 000 m^3 de colluvions s'est déstabilisée. 5 000 m^3 sont partis dans le Nant des Coins sous la forme d'une « lave pâteuse » dans la nuit du vendredi 1er au samedi 2 mai 2015. Plus bas, une habitation permanente sera évacuée par les pompiers. On retrouvera des matériaux 400 m de dénivelé plus bas dans le nant au niveau de Montpellaz !*

Photo N° 2 :

Nant des Coins sous la route départementale au lieu-dit Pré Jean.

Photo N° 3 :

Vincent VEYRAT–DUREBEX, des Services Techniques de la Commune, cherche à rétablir le passage de l'eau sous la chaussée sur la route de Montpellaz avec le tractopelle, le samedi 2 mai à 13h30.

Il faut souligner ici le travail précieux de trois de nos agents techniques qui ont œuvré tout le week-end pour rétablir la circulation. *Ils ont contribué à ce que Manigod ne soit pas « coupé du monde » plus de 6 h de temps !*

Photos N° 4 et 5 :

Route départementale à la Combe. La pelle araignée permettra de rétablir la circulation vers 19h30 le samedi 2 mai 2015. L'éboulement s'était produit vers minuit la veille.

Photos N° 6 et 7 : *Secteur de l'Envers au-dessus de « La Ville », une loupe d'érosion a littéralement glissé sur l'herbe comme une avalanche ! Une maison sera évacuée et les Services Techniques feront une tranchée pour évacuer l'eau excédentaire. Cette tranchée se révélera, à dires d'expert, très efficace pour contenir le phénomène de glissement sur l'herbe !*

Photo N° 8 : *Route communale sous le Plan des Berthats.*

Photo N° 9 : *Route communale juste avant le hameau des Choseaux.*

Photo N°10 :

Chemin d'accès à l'alpage de la Tête.

Prévention des risques de débordements torrentiels :

S'il est pratiquement impossible de prévoir les glissements de terrains avec des départs en « loupe d'érosion », nous pouvons tous agir sur les débordements torrentiels. Même si au regard de l'intensité du phénomène exceptionnel survenu ce 1er mai 2015 l'importance de l'efficacité de l'entretien d'un cours d'eau doit être relativisée ***IL EST DU DEVOIR DE CHAQUE RIVERAIN, PROPRIETAIRE EN LIMITE D'UN NANT, DE L'ENTRETENIR.*** *Les bois morts forment des embâcles, véritables barrages, qui lâchent d'un coup avec la montée des eaux… Que dit la loi ?*

Art L215-14 et L215-2 du Code de l'environnement

« Les travaux d'entretien régulier des rives et des fonds des cours d'eau non domaniaux sont à la charge des propriétaires riverains. Il s'agit des opérations légères suivantes :

- ✓ *élagage ou recépage de la végétation des rives ;*
- ✓ *abattage des arbres morts ou présentant un risque de basculement ;*
- ✓ *faucardage localisé ;*
- ✓ *gestion de la végétation sur les atterrissements et scarification pour remobiliser les matériaux.*

Elles ne nécessitent pas d'autorisation du service eau et environnement (SEE) chargé de la police de l'eau».

Pour plus d'informations : http://www.haute-savoie.gouv.fr/content/download/3461/17616/file/fiche1.pdf

Cet épisode n'a heureusement fait que des dégâts matériels, chiffrés aux environs de 150 000 € à 200 000 €. Un dossier « catastrophe naturel » a été réalisé en collaboration avec les services de l'Etat et notamment la préfecture de Haute-Savoie. Dans les mois à venir, des travaux de remise en état et (ou) de consolidation des pieds de talus des routes communales permettront de revenir à la situation « normale ».

Lionel CONFORT, Maire-Adjoint

RAPPEL SUR LA FACTURATION DE L'EAU

A compter de 2015 et en application de la délibération 2014-73 portant sur la modification du règlement de l'eau potable, nous vous informons des dispositions suivantes :

- Emission d'une première facture portant sur les redevances fixes en mai,

- Emission d'une deuxième facture portant sur la consommation et les taxes s'y afférent ainsi que la location du compteur en octobre.

Cette disposition ne s'appliquera pas aux abonnés ayant opté pour la mensualisation (10 acomptes calculés sur la consommation de l'année précédente ou pour les nouveaux abonnés sur une estimation avec prélèvement de janvier à octobre et régularisation en novembre).

Les abonnés souhaitant opter pour la mensualisation de leur prochaine facture sont invités à contacter avant le ***1er décembre*** *le service de l'eau (04.50.44.89.06) afin de mettre en place un contrat de mensualisation et signer une autorisation de prélèvement.*

En raison de la course cycliste du Dauphiné Libéré le

samedi 13 juin 2015, la Route Départementale n° 16 (Thônes / Col de la Croix Fry) sera interdite à la circulation de 12 h 00 à 14 h 30.